

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
N° 2026_06_18_08**

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Nooruddine Muhammad, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Date de la convocation : 10 juin 2026

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 17

Votants : 17

Présents : Nooruddine MUHAMMAD, Juanita FOUCHER, Pierre-Pascal BIGOT, Anne BORDRON, Marie-Josèphe BOUE, Maryse GUEMAS, Nelly GUERIN, Gwenaëlle GUILLON, Amélie PAQUEREAU, Mireille POILANE, Thérèse BAZOT, Serge BEILLARD, Maryline BOIVIN, Marie-Claude HAMARD, Liliane LANDEAU, Jean-Claude LECUIT, Charles PARNET.

Excusé : .

Absent : .

Pouvoirs : néant.

Secrétaire de séance : Stéphane JEANNETEAU

Objet : Transport solidaire - Modification de l'indemnisation kilométrique

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT l'augmentation des prix des carburants ;

CONSIDERANT les montants d'indemnités kilométriques pratiqués pour un service similaire sur les territoires voisins ;

CONSIDERANT les discussions avec les conducteurs bénévoles du territoire qui souhaitent la revalorisation de l'indemnité kilométrique pratiquée ;

ENTENDU l'exposé du Président, rapporteur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide la proposition d'indemnité kilométrique forfaitaire à 4€ pour les 5 premiers kilomètres puis à 0,50 € par kilomètre supplémentaire pour le transport solidaire ;
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la délibération.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
du :

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 18 juin 2026,
au Lion d'Angers,
Nooruddine MUHAMMAD
Président

